



Démission CDD sans pre avis

Par **AbisFin**, le **15/06/2022** à **21:10**

Bonsoir,

je vous explique ma situation assez compliqué.

j'étais en CDD dans un magasin d'alimentation et au début c'était très bien, seulement 1 mois après les remarques ont commencé venant de mon employeur et ce n'était plus possible pour moi de continuer j'ai donc décidé de ne plus y retourner du jour au lendemain... sans pre avis sans rien, me disant que mon employeur allait me licencié pour inaptitude au travail mais non ça ne se passe pas comme ça, mon employeur veut porter plainte car je n'ai pas respecté le pré avis et en plus de ça faire durer longuement le licenciement pour que je ne puisse pas avoir mes droits chômage (droit que j'ai accumulé avant ce travail là).

comment faire pour cesser cet " harcèlement " ?

vais je devoir payer des indemnités ?

Puis je trouver un autre travail à côté même si mon employeur ne m'a pas licencié ?

Merci à vous.

Par **miyako**, le **15/06/2022** à **21:32**

bonsoir,

Effectivement vous n'auriez pas du agir ainsi . Vous aviez tout loisir de rompre votre contrat durant votre période d'essai ,mais une fois la dite période passée **vous devez continuer jusqu'au terme fixé** .Votre employeur a le droit d'exiger que vous reveniez travailler dans les

plus brefs délais ,sous peine de vous poursuivre devant le conseil des prud'hommes et de vous demandez des dommages et intérêts consèquents.Vous avez donc tout intérêt à reprendre le travail .

De combien de temps est votre CDD et quel est le motif inscrit au contrat ,temps plein ou temps partiel?

Cordialement